



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF)

Périmètre Hauts-de-France

avril 2023

16 290 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers
consommés par l'urbanisation
entre 2011 et 2020

soit 6

terrains de football consommés
par jour par l'urbanisation

30 %

des trajets domicile-travail sont effectués
dans la commune de résidence en 2018
(32 % en 2008)

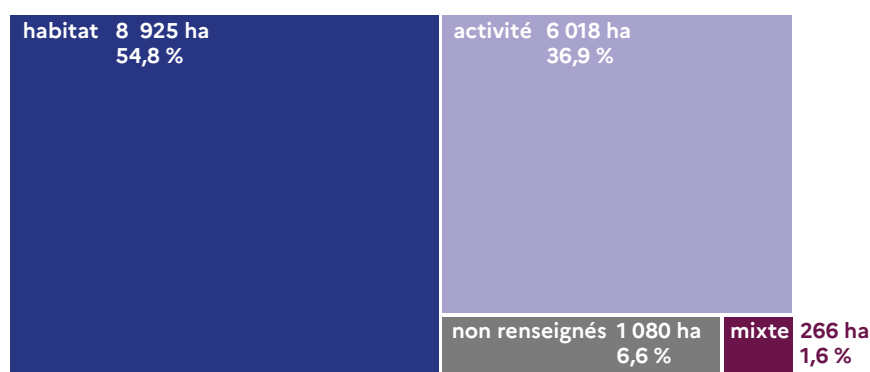
21,5 km

parcourus en moyenne pour les trajets
domicile-travail en dehors de la commune
de résidence en 2019 (25,4 km en 2009)

L'article 194 de la Loi Climat et résilience définit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés ».

La lecture simultanée de ces deux indicateurs indique que la dissociation progressive entre les lieux d'habitat et d'emploi s'accroît dans le territoire régional.

Consommation d'espaces NAF par usage entre 2011 et 2020



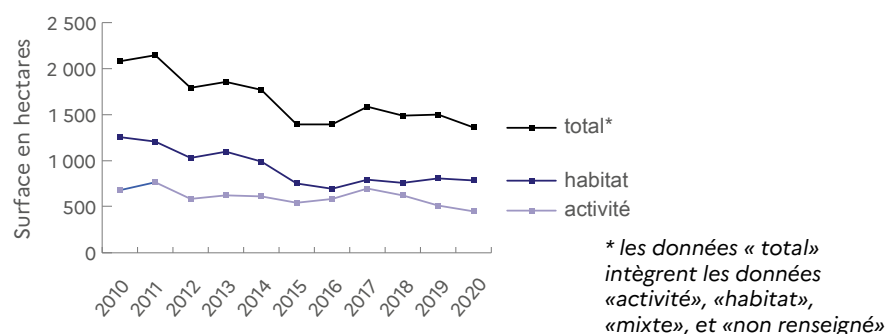
Les données mobilisées ici ne permettent de distinguer que les usages habitat / activités / mixte. Elles ne peuvent pas mesurer, par exemple, la consommation d'espace imputable aux infrastructures de transport, leurs emprises n'étant généralement pas cadastrées.

Ces données sont disponibles de manière annualisée.

La consommation foncière a connu une baisse notable entre 2010 et 2015. Elle semble se stabiliser depuis.

La part la plus importante de cette consommation revient à l'habitat sans inflexion particulière depuis 2016 alors que la part de l'activité économique baisse depuis cette date.

Évolution de la consommation d'espace par usage principal



La consommation d'espaces NAF par l'habitat

8 925 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers
consommés par l'habitat entre 2011 et 2020

155 270

ménages supplémentaires de 2009 à 2019

60 656

habitants supplémentaires de 2009 à 2019

Focus sur l'habitat pavillonnaire et l'évolution des ménages

75 %

estimation de la part de la consommation
d'espace destinée à du logement
pavillonnaire entre 2009 et 2019

30 %

estimation de la part de la production
de logements assurée par le pavillonnaire
entre 2009 et 2019

76 000

estimation du nombre de logements
pavillonnaires produits entre 2009 et 2019

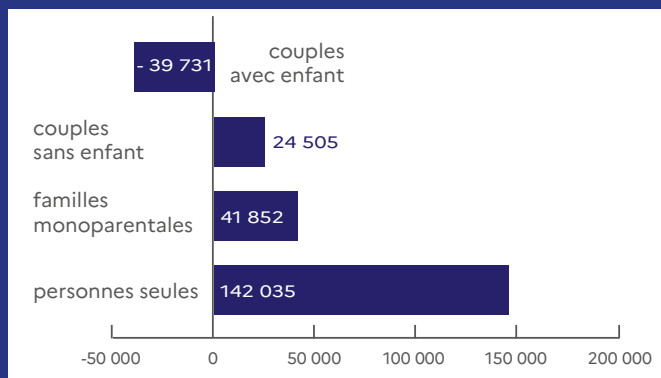
Les indicateurs présentés sont
issus du diagnostic du foncier
mobilisé pour le logement
consultable sur le site
de la [Dreal Hauts-de-France](#).

Le pavillonnaire est ici défini
comme un logement individuel
avec un terrain de plus de 500 m².

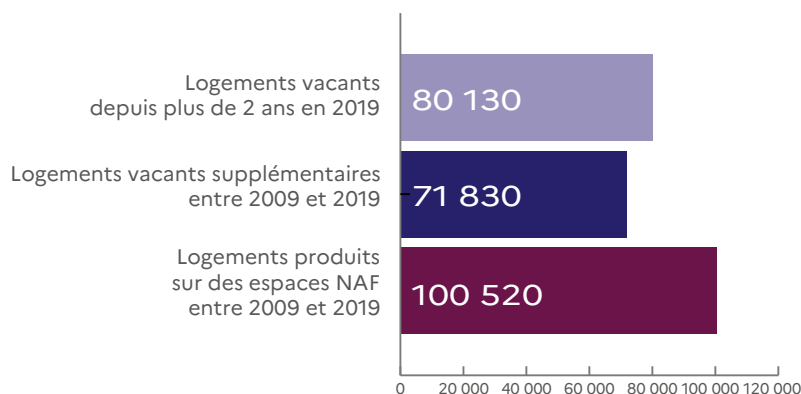
Le pavillonnaire occupe un poids
important dans les surfaces
mobilisées pour le logement.

Alors que l'habitat pavillonnaire
cible des ménages avec enfants,
on note que ce sont les ménages
d'une personne seule qui
augmentent le plus.

Évolution des principales compositions de ménages entre 2009 et 2019



Comparaison entre la production de logements et la vacance dans le parc de logements



Les chiffres des logements vacants depuis plus de 2 ans sont extraits des fichiers Lovac du Cerema.

Les logements vacants supplémentaires sont définis au sens de l'Insee et regroupent la vacance conjoncturelle comme la vacance structurelle.

La figure ci-contre montre que les territoires ont fait le choix de ne pas remettre sur le marché les logements vacants existants, et ont privilégié la production de logements en extension urbaine.

La consommation d'espaces NAF par l'activité économique

6 018 ha

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'activité économique entre 2011 et 2020

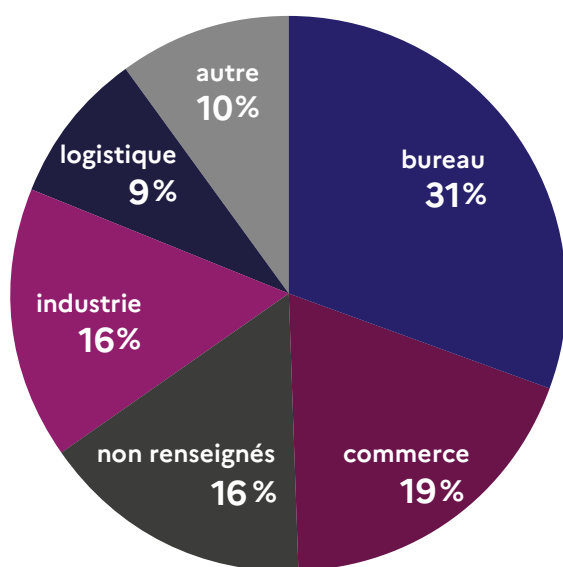
- 40 246

évolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2019

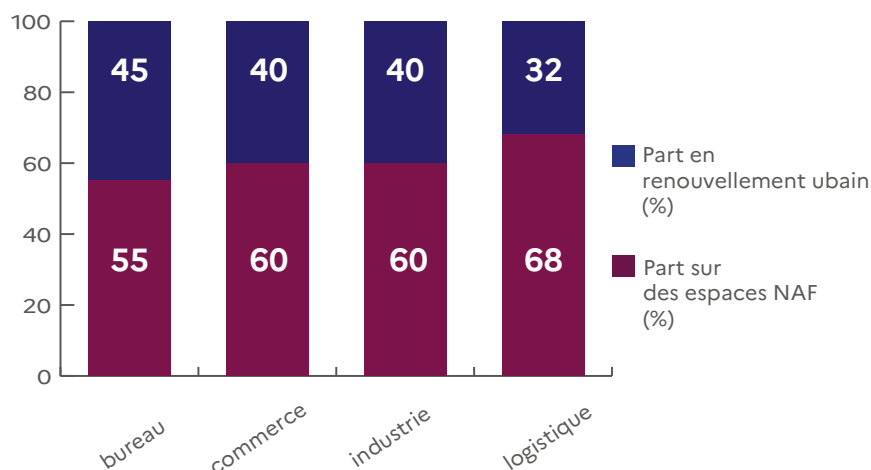
21

emplois par hectare d'activité économique en moyenne

Consommation d'espaces NAF par secteur entre 2010 et 2019



Part du foncier mobilisé sur des espaces NAF pour certains secteurs d'activité entre 2010 et 2019



La création d'emplois n'est pas corrélée à la consommation d'espace par l'activité économique. Ce n'est pas parce qu'un territoire consomme davantage de foncier qu'il crée plus d'emplois.

Les regroupements proposés (bureau, commerce, industrie et logistique) sont inspirés des catégories de l'Insee.

La méthodologie précise et les résultats mentionnés ici sont issus de l'étude sur le foncier des activités économiques publiée par la Dreal en septembre 2021.

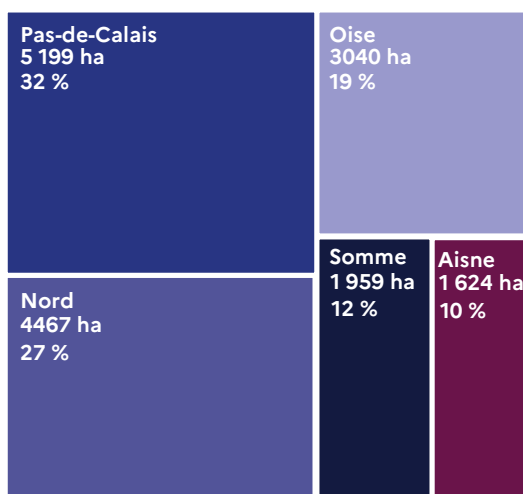
Le secteur "bureau" regroupe les activités de services ne correspondant ni aux commerces, ni à l'hébergement restauration. Elle comprend par exemple l'administration, l'enseignement ou le médico-social.

Les secteurs "bureau" et "commerce" représentent en Hauts-de-France 50 % de la consommation d'espaces par les activités économiques. Pour ces deux secteurs et pour celui du commerce en particulier, cette forte consommation d'espaces a contribué à une dévitalisation importante des centres-bourgs et centres-villes.

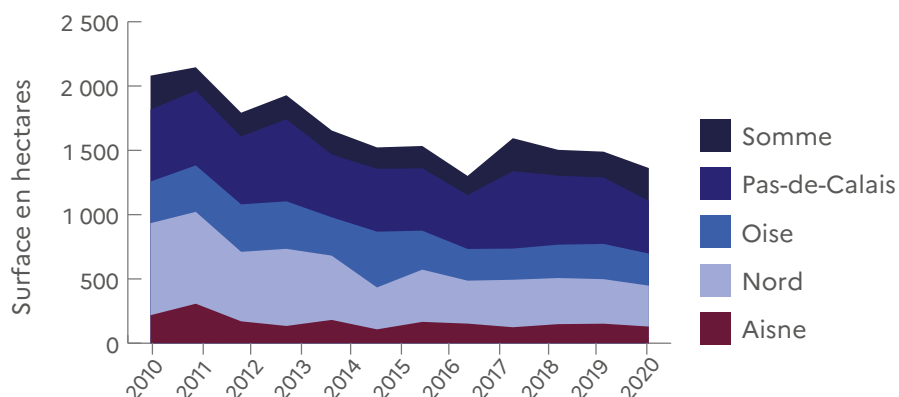
La logistique entre 2010 et 2019 est le secteur le plus consommateur d'espaces NAF :
1/3 en renouvellement urbain
2/3 sur des espaces NAF.

Répartition départementale

Consommation d'espaces NAF par département de 2010 à 2020



Évolution de la répartition de la consommation d'espaces NAF par département



La consommation foncière n'est pas proportionnelle au nombre d'habitants.

Ce tableau de bord de la consommation d'espaces NAF dans les Hauts-de-France s'appuie sur différentes sources de données, en particulier :

- celles de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et relatives à la consommation d'espace. Dans cette mesure, les fichiers fonciers, base déclarative issues des données de la taxe foncière, sont utilisés pour déterminer un usage naturel agricole, forestier ou urbanisé des espaces,
- celles de l'Insee et en particulier des recensements de population de 2009 et 2019,
- celles du Cerema avec le fichier de lovac,
- celles de la Dreal et en particulier les données des études sur le foncier mobilisé pour le logement et le foncier mobilisé par l'activité économique disponibles sur le site internet de la Dreal.

Ces différentes sources de données possèdent des limites qui leur sont propres. Elles permettent, prises dans leur ensemble de qualifier la consommation d'espace et d'interroger sa nécessité.

Pour aller plus loin et consulter d'autres indicateurs sur la consommation d'espace issus de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, consulter le site élaboré par la DDTM 59 <https://bit.ly/tableauddt59>

Directeur de publication : J. Labit Dreal Hauts-de-France

Rédaction : Dreal Hauts-de-France – Service énergie climat logement et aménagement du territoire

Conception graphique : Dreal Hauts-de-France – mission communication

Contact : Service énergie climat logement et aménagement du territoire
seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

La Dreal est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du Secrétariat d'État à la Mer.

44 rue de Tournai – CS 40 249 59019 Lille Cedex / standard : 03 20 13 48 48